

## Calendrier prévisionnel 2021/2022

### EXAMENS PROFESSIONNELS

Vous trouverez, ci-après, le calendrier prévisionnel 2021 des **examens professionnels**.

---

**Examens professionnels** : ils concernent les agents titulaires d'un grade nommé sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale et permettent une évolution de carrière dans le cadre d'emplois occupé (avancement de grade) ou immédiatement supérieur (promotion interne).

---

Le calendrier est établi à titre indicatif. L'ouverture des concours et examens est tributaire de la création et de la déclaration des postes par les collectivités locales, ainsi que de l'épuisement des listes d'aptitude.

Seuls les avis d'ouverture des examens mis en ligne sur son site et affichés au Centre de gestion du Haut-Rhin mais aussi publiés soit au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin, soit au Journal Officiel de la République Française, entraîneront leur déroulement.

## Les EXAMENS PROFESSIONNELS de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filières	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE			SECURITE	SOCIALE			SPORTIVE	TECHNIQUE
Catégorie			Patrimoine	Bibliothèque	Enseignement artistique		Social	Médico-social	Médico-technique		
<b>A</b>	Attaché principal		Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques  Bibliothécaire principal	Directeur d'établissement d'enseignement artistique (2cat)  Professeur d'enseignement artistique (promotion interne)	Directeur de police municipale (promotion interne)		Cadre supérieur de santé paramédical	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	Conseiller principal des activités physiques et sportives de 2 <sup>ème</sup> classe	<i><b>Ingénieur en chef</b></i>  Ingénieur (promotion interne)	
<b>B</b>	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)  Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)	Animateur pp <sup>al</sup> de 1 <sup>ère</sup> classe (avanc. Grade)  Animateur pp <sup>al</sup> de 2 <sup>ème</sup> classe (avanc. Grade)  Animateur pp <sup>al</sup> de 2 <sup>ème</sup> classe (prom. Interne)	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)  Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)	Chef de service principal de police municipale de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  Chef de service principal de police municipale de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)  Chef de service de police municipale (promotion interne)	Moniteur Educateur et intervenant familial principal	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle  Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		ETAPS principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)  ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)  Educateur des activités physiques et sportives (promotion interne)	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)  Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)	
<b>C</b>	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe				Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe			Agent de maîtrise (promotion interne)  Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

Les examens professionnels organisés par le CNFPT sont indiqués en *italique gras*.

### DEROGATION aux CONDITIONS d'INSCRIPTION des EXAMENS

Les conditions d'accès précisées dans ce document sont les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade ou sur la liste d'aptitude de promotion interne. Sauf disposition contraire dans la réglementation de l'examen, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

En outre, la durée maximale de passage aux échelons supérieurs sera retenue.

### Exemples de grades relevant de l'échelle C1 dans la Fonction Publique Territoriale :

adjoint administratif territorial, adjoint technique territorial, adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, adjoint territorial d'animation, adjoint territorial du patrimoine, agent social territorial, opérateur territorial des activités physiques et sportives, sapeur.

## Les MODALITÉS d'INSCRIPTION aux EXAMENS

### Pour le Centre de gestion du HAUT-RHIN

**Uniquement** par pré-inscription sur [www.cdg68.fr](http://www.cdg68.fr), rubrique « Concours/Examens » puis « Inscription et suivi » cliquer alors sur Pré-inscription.

➔ Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par courrier, téléphone, télécopie ou messagerie électronique.

### Pour les autres CENTRES de GESTION *(Consultez les sites Internet ou contactez le centre de gestion organisateur pour connaître les modalités d'inscription)*

CDG	Adresse	Téléphone	Site internet	CDG	Adresse	Téléphone	Site internet
CDG 08	1 Boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	03 24 33 88 00	<a href="http://www.cdg08.fr">www.cdg08.fr</a>	CDG 58	24 rue du Champ de Foire – B.P. 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03 86 71 66 10	<a href="http://www.cdg58.com">www.cdg58.com</a>
CDG 10	B.P. 40085 – SAINTE SAVINE 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX	03 25 73 58 01	<a href="http://www.cdg10.fr">www.cdg10.fr</a>	CDG 67	12 avenue Robert Schuman – B.P. 51024 67381 LINGOLSHEIM CEDEX	03 88 10 34 64	<a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>
CDG 21	16-18 rue Nodot – B.P. 166 – 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	<a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a>	CDG 70	27 Avenue Aristide Briand, 70000 Vesoul	03 84 97 02 40	<a href="http://www.cdg70.fr">www.cdg70.fr</a>
CDG 25	50 avenue Wilson – CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX	03 81 99 36 36	<a href="http://www.cdg25.org">www.cdg25.org</a>	CDG 71	6 rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03 85 21 19 19	<a href="http://www.cdg71.fr">www.cdg71.fr</a>
CDG 39	5 avenue de la République – B.P. 86 – 39300 CHAMPAGNOLE	03 84 53 06 39	<a href="http://www.cdg39.org">www.cdg39.org</a>	CDG 88	28 rue de la Clé d'Or – B.P. 40084 – 88003 EPINAL CEDEX	03 29 35 63 10	<a href="http://www.cdg88.fr">www.cdg88.fr</a>
CDG 51	11 rue Carnot – B.P. 105 51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX	03 26 69 44 00	<a href="http://www.cdg51.fr">www.cdg51.fr</a>	CDG 89	9 rue Bugeaud – B.P. 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 43 43	<a href="http://www.cdg89.fr">www.cdg89.fr</a>
CDG 52	9 rue de la Maladière – B.P. 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03 25 35 33 20	<a href="http://www.cdg52.fr">www.cdg52.fr</a>	CDG 90	29 boulevard Anatole France – B.P. 322 90006 BELFORT CEDEX	03 84 57 65 65	<a href="http://www.cdg90.fr">www.cdg90.fr</a>
CDG 54	2 allée Pelletier Doisy – BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX	03 83 67 48 10	<a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a>	CIG Grande Couronne 78 – 91 – 95	15 rue Boileau – B.P. 855 – 78000 VERSAILLES CEDEX	01 39 49 63 00	<a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>
CDG 55	92 rue des Capucins – B.P. 90054 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	<a href="http://www.cdg55.fr">www.cdg55.fr</a>	CIG Petite Couronne 78 – 91 – 95	157, Avenue Jean Lolive - 93698 PANTIN CEDEX	01 56 96 80 80	<a href="http://www.cig929394.fr">www.cig929394.fr</a>
CDG 57	16 rue de l'Hôtel de Ville – B.P. 50229 57952 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX	03 87 65 27 06	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>				

### Pour le CNFPT *(administrateur, conservateur du patrimoine et des bibliothèques et ingénieur en chef de classe normale)*

Pour faire acte de candidature, vous pouvez :

- soit vous inscrire en ligne sur le site internet du CNFPT pendant la période de retrait des dossiers,
- soit envoyer au siège du CNFPT – Service des concours (80 rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS Cedex 12) une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à vos noms et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 gr en moyenne.

....

# Filière Administrative

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Attaché principal  CDG 57 <a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.	/	/	08/04/2021
B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe (Avancement grade)  CDG 54 <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	08/03/2022 au 13/04/2022	21/04/2022	22/09/2022
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Avancement grade)  CDG 57 <a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	08/03/2022 au 13/04/2022	21/04/2022	22/09/2022
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Promotion interne)  CDG 57 <a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe et comptant : - au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; - au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	08/03/2022 au 13/04/2022	21/04/2022	22/09/2022
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe  CDG 68 <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints administratifs territoriaux, ...) ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	/	/	2023

# Filière Technique

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Ingénieur en Chef CNFPT <a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a>	Ouvert aux ingénieurs territoriaux comptant quatre ans de services effectifs dans un grade d'avancement. Sont également pris en compte les services accomplis par les membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux comptant au moins six ans de services effectifs en position de détachement dans un ou plusieurs des emplois fonctionnels suivants : a) Directeur général des services d'une commune de plus de 10 000 habitants ; b) Directeur général d'un établissement public local assimilé à une commune de plus de 10 000 habitants ; c) Directeur général adjoint des services d'une commune de plus de 20 000 habitants ; d) Directeur général adjoint d'un établissement public local assimilé à une commune de plus de 20 000 habitants ; e) Directeur général des services des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille de plus de 40 000 habitants ; f) Directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille de plus de 40 000 habitants ; g) Directeur général des services des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ; h) Directeur des services techniques des communes et directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 80 000 habitants ; i) Emplois créés en application de l'article 6-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966.	Consulter le site du CNFPT		
A	Ingénieur (promotion interne) CDG 67 <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>	Peuvent être inscrit sur la liste d'aptitude :  1° Après examen professionnel, les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B ; 2° Après examen professionnel, les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	11/01/2022 au 16/02/2022	24/02/2022	Juin 2022
B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade) CDG 67 <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	/	/	2023
B	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade) CDG 67 <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;	/	/	2023

# Filière Technique (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	<p>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (promotion interne)</p> <p>CDG 67 <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a></p>	<p>Ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;</li> <li>- aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</li> <li>- aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</li> </ul>	/	/	2023
C	<p>Agent de Maîtrise</p> <p>CDG 68 <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a></p>	<p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.</p>	/	/	2023
C	<p>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p>CDG 68 <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a></p>	<p>Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints techniques territoriaux, ...) ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).</p>	<p>24/08/2021 au 29/09/2021</p>	07/10/2021	20/01/2022

# Filière Animation

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	<b>Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> (avancement de grade)  CDG 21 <a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;	15/03/2022 au 20/04/2022	28/04/2022	15/09/2022
B	<b>Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> (avancement de grade)  CDG 21 <a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;	15/03/2022 au 20/04/2022	28/04/2022	15/09/2022
B	<b>Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> (promotion interne)  CDG 21 <a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a>	Ouvert aux adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> ou de 1 <sup>ère</sup> classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	15/03/2022 au 20/04/2022	28/04/2022	15/09/2022
C	<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>  CDG 68 <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints territoriaux d'animation, ...) ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	26/10/2021 au 01/12/2021	09/12/2021	17/03/2022

# Filière Médico-Sociale

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle</p> <p>CDG 08 <a href="http://www.cdg08.fr">www.cdg08.fr</a></p>	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	11/05/2021 au 16/06/2021	24/06/2021	02/11/2021
A	<p>Cadre supérieur de santé paramédical</p> <p>CDG 21 <a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a></p>	Ouvert aux cadres de santé de 1 <sup>ère</sup> classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	14/12/2021 au 19/01/2022	27/01/2022	11/04/2022
A	<p>Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle (avancement de grade)</p> <p>CDG 51 <a href="http://www.cdg51.fr">www.cdg51.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 <sup>e</sup> échelon de la seconde classe du grade d'assistant socio-éducatif. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'assistant socio-éducatif	/	/	01/06/2021
A	<p>Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (avancement de grade)</p> <p>CDG 57 <a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 <sup>e</sup> échelon de la seconde classe du grade d'éducateur de jeunes enfants. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'éducateur de jeunes enfants.	/	/	01/06/2021



## Filière Médico-Sociale (suite)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
C	<p style="text-align: center;"><b>Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">CDG à déterminer <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p>	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les agents sociaux territoriaux, ...) ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	/	/	2022
B	<p style="text-align: center;"><b>Moniteur Educateur et Intervenant familial principal</b></p> <p style="text-align: center;">CDG 25 <a href="http://www.cdg25.org">www.cdg25.org</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2024

# Filière Sportive

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	Conseiller pp <sup>al</sup> des APS (avancement grade)  CDG à définir <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>	Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de conseiller.	/	/	2024
B	E.T.A.P.S. pp <sup>al</sup> de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement grade)  CDG 68 <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2023
B	E.T.A.P.S. pp <sup>al</sup> de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement grade)  CDG 68 <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	/	/	2023
B	E.T.A.P.S. pp <sup>al</sup> de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)  CDG 35 <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>	Ouvert aux opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	25/05/2021 au 30/06/2021	08/07/2021	25/01/2022
B	ETAPS (promotion interne)  CDG 35 <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>	Ouvert aux opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	25/05/2021 au 30/06/2021	08/07/2021	25/01/2022

# Filière Sécurité

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Directeur de police municipale (promotion interne)</p> <p>CIG GC</p> <p><a href="http://www.ciqversailles.fr">www.ciqversailles.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.	/	/	2022
B	<p>Chef de service P.M. principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)</p> <p>CDG à définir</p> <p><a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou <i>emploi</i> de catégorie B ou de même niveau.	01/02/2022 au 09/03/2022	17/03/2022	Juin 2022
B	<p>Chef de service P.M. principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)</p> <p>CDG à définir</p> <p><a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade de chef de service de police municipale et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	01/02/2022 au 09/03/2022	17/03/2022	Juin 2022
B	<p>Chef de service de police municipale (promotion interne)</p> <p>CDG à définir</p> <p><a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	/	/	2023

## Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèque)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques (avancement de grade)</p> <p>CDG 55 <a href="http://www.cdg55.fr">www.cdg55.fr</a></p>	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine	11/01/2022 au 16/02/2022	24/02/2022	12/05/2022
A	<p>Bibliothécaire principal</p> <p>CDG 21 <a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a></p>	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade de bibliothécaire.	11/01/2022 au 16/02/2022	24/02/2022	12/05/2022
B	<p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)</p> <p>CDG 55 <a href="http://www.cdg55.fr">www.cdg55.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	18/01/2022 au 23/02/2022	03/03/2022	24/05/2022

## Filière Culturelle (suite) (Patrimoine et bibliothèque)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
B	<p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)</p> <p>CDG 55 <a href="http://www.cdg55.fr">www.cdg55.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	18/01/2022 au 23/02/2022	03/03/2022	24/05/2022
B	<p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe (promotion interne) CDG à déterminer <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p>	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	18/01/2022 au 23/02/2022	03/03/2022	24/05/2022
C	<p>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p>CDG 67 <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a></p>	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C (voir page 14).	19/10/2021 au 24/11/2021	02/12/2021	24/03/2022

## Filière Culturelle (Enseignement artistique)

Catégorie	Examens / Organisateur	Conditions d'inscription	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves
A	<p>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie (promotion interne)</p> <p>CDG 54 <a href="http://www.cdq54.fr">www.cdq54.fr</a></p>	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	/	/	19/05/2021
A	<p>Professeur d'enseignement artistique (promotion interne)</p> <p>CDG à définir en fonction de la discipline (<a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>)</p>	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	/	/	2024
B	<p>Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)</p> <p>CDG à définir (<a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>)</p>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	14/09/2021 au 20/10/2021	28/10/2021	07/02/2022
B	<p>Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)</p> <p>CDG à définir (<a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>)</p>	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	14/09/2021 au 20/10/2021	28/10/2021	07/02/2022